



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 077-257701748-20240621-DCS2024\_34-DE

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 19 MARS 2024

### Date de Convocation

12 mars 2024

### Date d’Affichage

12 mars 2024

### Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	28
- Votants	29
- Représentés	01
- Absents	31

L’an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM. Conformément à l’article L. 2121-17 du CGCT les membres ont délibéré valablement sans condition de quorum.

### Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme BOUYERON, M. MARTI, Mme PLANADE, M. VALLEE, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. JEGO, ALBOUY, CRETON, Mme DESANTE, M.M. DECOURT, FONTAN, TOMAS, LAVIT, LECOSNIER, Mme LATIL.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. BELLIOU.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. PERRIGOT, BOITEUX, Mmes AMABLE, BARTHE, HUSSON, VOLLEREAU Virginie.

### Représentés :

M. CROSNIER représenté par M. BELLIOU.

### Absents :

M.M. ROBERT, ROUX, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mme HOFACK, M. GALAN, Mme BELLEMAIN, M.M. DA COSTA FERREIRA, BERNARD, THOMERET, SCHNELL, BUZZI, RIFFAUD, GADOT, JOYEUSE, FONTAINE, CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, MARCHAND, Mmes PRAT, BRUN, M.M. MAILLARD, CHOLLET, Mme ROUSSELET, M.M. VOLLEREAU Damien, PERADON, GALLOIS, CAMUSET, MONDO, CLOOTENS, BOUILLLOUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel VALLEE – 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SIRMOTOM.

*Faute de quorum lors de la réunion du Conseil syndical du 11 mars 2024, le Conseil syndical se réunit ce jour. Le quorum n'est pas nécessaire pour délibérer.*

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.*

*Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.*

**M. JEGO :** Le quorum n'étant pas nécessaire ce soir, nous pouvons commencer nos délibérations sans plus attendre.

Merci de votre présence. J'espère que vous aviez tous reçu le SMS de relance.

## ORDRE DU JOUR

### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 11 mars 2024 ;
- Installation de nouveaux représentants pour la Communauté de Communes du Pays de Montereau ;
- Remerciements ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2023 ;
- Election du 1<sup>er</sup> Assesseur du Bureau du SIRMOTOM ;

### FINANCES

- Rapport d'orientation budgétaire 2024 ;
- Délibération portant sur la proposition du SMETOM-GEEODE pour une convention unique autorisant l'accès des déchetteries du SMETOM-GEEODE aux communes du SIRMOTOM ;

### URBANISME

- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine privé avec la SCI EUROPEENNE DE L'IMMOBILIER ;

### FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Approbation de la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;
- Autorisation donnée au Président à créer un emploi de collaborateur de Cabinet ;
- Autorisation donnée au Président à prendre la délibération instituant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents du SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à prendre la délibération instaurant le « Forfait mobilités durables » au profit des agents du SIRMOTOM ;

## **COMMANDE PUBLIQUE**

- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 au marché de fourniture et de mise en œuvre de compacteurs et d'une chargeuse à pneus pour la déchetterie à plat dans le cadre des travaux de rénovation de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne ;
- Autorisation donnée au Président à signer le marché pour la fourniture et la mise en œuvre d'une chargeuse à pneus pour la déchetterie à plat dans le cadre des travaux de rénovation de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne ;

## **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

- Autorisation donnée au Président à engager le SIRMOTOM dans l'étude de mise en place d'une filière de collecte de déchets destinés à la production de biochar sur son territoire, et de lancer un appel à manifestation d'intérêt ;

\*\*\*\*\*

- Affaires et questions diverses :
  - Point sur le rachat du bâtiment administratif,
  - Information sur la ressourcerie ambulante.

\*\*\*\*\*

## **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 19 MARS 2024**

**M. JEGO :** Nous avons à désigner un Secrétaire de séance pour cette réunion. Monsieur VALLÉE, qui était candidat la semaine dernière, l'est toujours.  
Y a-t-il d'autres candidats ? Non.  
Quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ? Non.  
Monsieur VALLÉE est désigné Secrétaire de séance.

### **INSTALLATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU**

**M. JEGO :** J'ai le plaisir d'accueillir de nouveaux membres au sein de notre Comité syndical.

Il est demandé à l'assemblée d'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM :

- En qualité de délégué suppléant, Monsieur Frédéric JOUSSE, de la commune de La Brosse Montceaux, en remplacement de Monsieur Patrice ROUX, désigné délégué titulaire ;
- En qualité de délégué titulaire, Monsieur Christian SCHNELL, de la commune de Forges, en remplacement de Monsieur Romain SENOBLE ;
- En qualité de délégué suppléant, Monsieur Romain SENOBLE, de la commune de Forges, en remplacement de Monsieur Christian SCHNELL ;
- En qualité de délégué suppléant, Monsieur Hubert DUBOIS, de la commune de Chevry-en-Sereine, en remplacement de Madame Colette FABRY.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Ils sont donc installés.

## REMERCIEMENTS

**M. JEGO :** Je tiens à remercier Julien POIREAU, maire de Marolles-sur-Seine, et l'inestimable Jean-Marie ALBOUY, président de la Communauté de communes du Pays de Montereau, pour la mise à disposition de terrains nous permettant le stockage des bennes des déchetteries. Nous fonctionnons en effet avec des déchetteries provisoires, nous avons moins de place qu'auparavant.  
J'ai également à remercier le garage Riester Citroën de Provins, qui a mis un véhicule à notre disposition dans le cadre d'un marché de location.

## INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**M. JEGO :** J'ai un certain nombre d'informations à vous communiquer sur les décisions prises en votre nom à tous. Si vous avez des questions à leur sujet, je suis prêt à y répondre.  
Vous en avez pris connaissance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

**M. JEGO :** Je profite de l'occasion pour remercier notre sténotypiste, toujours efficace et souriante, pour son travail.  
Avez-vous des remarques, questions, interrogations, demandes de changement, concernant ce procès-verbal ? Non.  
Je le mets aux voix.  
Qui s'abstient ? 0 voix.  
Qui est contre ? 0 voix.  
Il est approuvé à l'unanimité.

## ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ASSESSEUR DU BUREAU DU SIRMOTOM ;

**M. JEGO :** Nous devons élire le 1<sup>er</sup> assesseur du Bureau du SIRMOTOM. Cette fonction était exercée par Monsieur Romain SENOBLE. Je propose qu'il soit remplacé par Monsieur SCHNELL, à moins qu'il n'y ait d'autres candidats ? Cela permettrait de maintenir les équilibres communaux, Monsieur SCHNELL remplaçant Monsieur SENOBLE au sein du Comité syndical comme délégué titulaire.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je vous rappelle que conformément :

- Aux articles L5211-2 et L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Syndical procèdent à l'élection du 1<sup>er</sup> Assesseur du Bureau du SIRMOTOM, à bulletin secret ;
- À l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroule à bulletins secret et à la majorité absolue. Si, au cours des deux premiers tours aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il y aura un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages.

**Monsieur le Président appelle à candidature pour le poste de 1<sup>er</sup> Assesneur :**

***Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Christian SCHNELL à ce poste.***

*Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats Suivants :*

**Élection du 1<sup>er</sup> Assesneur du Bureau du SIRMOTOM :**

Candidats : Monsieur Christian SCHNELL

**Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émergement : 60
- Nombre de présent : 28
- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

- Monsieur Christian SCHNELL : 29 voix

Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée après que je vous aie invité à émettre des réserves éventuelles, **Monsieur Christian SCHNELL** avec 29 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé « élu » 1<sup>er</sup> Assesneur du Bureau du SIRMOTOM, et je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Monsieur SCHNELL est élu à l'unanimité 1<sup>er</sup> assesneur. Nous l'en félicitons.

**FINANCES**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

**M. JEGO :** Je passe la parole à Monsieur CHIANESE, mon premier Vice-président, que je remercie pour son travail au service de nos intérêts et de la non-augmentation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

**M. CHIANESE :** Je vous fais grâce de tous les articles de lois et décrets. Il est présenté au Conseil syndical les éléments nécessaires à la tenue du Débat d'orientation budgétaire, tels qu'ils sont retracés sur le rapport figurant en annexe à la présente délibération.

**Evolution de la population et principaux tonnages**

Entre 2023 et 2024, une population en augmentation constante :

- Pour le SIRMOTOM : + 0,64 %
- Pour le SYTRADEM : + 0,49 %.

Au niveau des tonnages :

- Les ordures ménagères (bennes rouges) ont baissé de 5,03 % ;
- Les emballages recyclables et papiers ont augmenté de 20,42 % ;
- Le verre a baissé de 2,17 % ;
- Les encombrants et déchetteries ont baissé de 3,91 % ;

Globalement, les tonnages diminuent, et nous observons une hausse des tonnages triés, liée à la simplification du tri.

### Section de fonctionnement

- Les recettes se sont élevées à 9 711 776,06 € sur l'exercice 2022 et à 10 088 006,40 € sur l'exercice 2023, soit une évolution de + 3,87 % ;
- Les dépenses se sont élevées à 9 312 294,86 € sur l'exercice 2022 et à 9 777 103,50 € sur l'exercice 2023, soit une évolution de + 4,99 % ;
- Le résultat de l'exercice 2022 s'établissait ainsi à 399 481,20 € et celui de l'exercice 2023 à 339 323,55 € ;
- L'excédent reporté de l'exercice N-1 était de 87 595,78 € ; en 2023, il était de 487 076,98 € ;
- Soit un total pour 2022 de 487 076,98 € et pour 2023 de 826 400,43 €.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 3,87 %, principalement du fait des reversements du SYTRADEM (soutiens CITEO et matériaux triés).

Les dépenses sont en hausse de 4,39 %, du fait des coûts de collecte et de traitement (indice de révision) et de la Taxe générale sur les activités polluantes.

### Contribution au SYTRADEM

En 2024, la contribution au SYTRADEM passe à 4 312 340 €, *versus* 3 824 630 € en 2023, soit une hausse de 12,72 %. Nous avons déjà eu une hausse de 5,11 % entre 2022 et 2023, la contribution ayant été de 3 638 666 € en 2022.

Calculé au *pro rata* de la population du SIRMOTOM, cela représente 74,39 € HT par habitant.

Pour absorber cette augmentation sans augmenter ses contributions, le SIRMOTOM utilisera la totalité de ses excédents de fonctionnement initialement prévus pour limiter le montant de l'emprunt pour le financement des investissements.

### Capacité d'auto-investissement

PPI 2024-2026 :

- Montant total de 4 871 543,97 €
- Projets structurants :
  - Extension de la déchetterie de Montereau (4 486 823,97 €)
  - Déploiement du tri à la source des biodéchets (216 000,00 €)
- Le financement des investissements du SIRMOTOM sera assuré par :
  - Les subventions afférentes
  - L'excédent d'investissement
  - Le recours à un emprunt

### Bilan financier des marchés et des déchetteries

Les dépenses liées aux principaux marchés sont inscrites pour 2024 à hauteur de :

- 2 680 000 € concernant la collecte de bacs, colonnes et dépôts sauvages ;
- 100 000 € pour la collecte des encombrants sur rendez-vous ;
- 1 458 222,76 € pour l'exploitation des déchetteries.

Le total des dépenses prévues au budget s'élève ainsi à 4 238 222,76 €.

Les recettes principales sont inscrites au budget 2024 à hauteur de :

- 750 000 € s'agissant des soutiens des éco-organismes pour la collecte ;
- 85 000 € concernant la revente de matériaux ;

Le total s'élève ainsi à 835 000 €.

### Evolution de la contribution des communes

En 2024, le coût total par habitant sera identique à celui de 2022 et 2023, à hauteur de 151,70 € par habitant, soit un total de 8 793 593,90 €.

Pour information, les effectifs du SIRMOTOM au 31 décembre 2023 sont constitués de 12 agents, dont 7 titulaires et 5 contractuels.

**M. JEGO** : Je remercie les services qui ont travaillé sur ce sujet.

Quelques éléments à vous communiquer :

Le service « SOS Encombrants » fonctionne bien, pour notre plus grande satisfaction, mais vous me direz ce qu'il en est dans vos communes. Auparavant, quand nous faisons les quatre passages « des Monstres », cela nous coûtait 250 000 € par an. Le service « SOS Encombrants » nous coûte moins de 100 000 € par an. Nous rendons plus de services, puisque nous nous rendons au domicile des habitants ; nous les responsabilisons aussi car leur demander 5 € leur montre que ce n'est pas gratuit et beaucoup vont ainsi eux-mêmes à la déchetterie. Nous pouvons collectivement reconnaître la bonne voie choisie en la matière. Cela fonctionne très bien, je remercie ceux qui s'en font le relais et les acteurs de ce service.

Deuxièmement, le débat avec le SYTRADEM n'est pas tranché à ce jour, par rapport aux 12 % d'augmentation. C'est beaucoup. Nous nous sommes aperçus que le SYTRADEM avait mal calculé son budget 2023 et que 600 000 € de dépenses n'avaient pas été payées. Ils avaient fait un budget insincère ou ils avaient mal prévu. *A priori*, ils avaient mal calculé les clauses de révision des contrats. Il faut donc les rattraper.

Au moment de la construction par les deux syndicats SMETOM et SIRMOTOM de cette usine avec le SYTRADEM, la philosophie était :

- 1) Que nos déchets nous coûtent le moins cher possible en allant en usine ;
- 2) De réaliser une usine plus grande que le nécessitaient nos propres besoins, avec du vide de four, pour être en capacité d'y accueillir des déchets autres que ceux du SMETOM et du SIRMOTOM.

Les territoires extérieurs dont nous accueillons les déchets devaient payer plus cher, puisqu'ils n'ont pas pris de risque financier, pas souscrit d'emprunt, ils ne supportent pas le risque lié à la gestion. Il y avait environ 50 €/tonne d'écart entre nous et l'extérieur si je me souviens bien.

Il s'avère que, pour de nombreuses raisons, l'exploitant SOVALEM (société créée par VEOLIA pour avoir des comptes dédiés à l'usine) n'a pas augmenté le prix du vide de four. Nous avons bataillé auprès de nos amis du SYTRADEM pour augmenter le prix du vide de four pour les extérieurs, afin d'éviter ces 12 % d'augmentation et de récupérer un peu d'argent. Les fours étant saturés dans tout le secteur actuellement, celui qui n'a pas de solution est obligé de payer le prix demandé.

Nous sommes donc en pleine négociation avec VEOLIA à ce sujet. Au niveau du SYTRADEM, ils nous disent qu'il est impossible d'augmenter. Sans formuler d'accusation, j'ai découvert que le directeur technique du SYTRADEM était très copain avec le directeur de VEOLIA. Tant mieux ! Il vaut mieux avoir de bonnes relations, mais c'est un prestataire, il peut lui être demandé de faire un effort commercial et de vendre plus cher son vide de four, pour que cela nous rapporte des recettes, à nous, mais aussi à eux. Pour rappel, le vide de four est partagé entre l'exploitant et nous, 50 % chacun. Ils ont donc aussi intérêt à l'augmenter. Si cela augmente de 30 €/tonne, cela représente 15 € de plus pour eux comme pour nous.

Nous sommes donc en discussion avec eux. J'espère que cela aboutira avant le vote de son budget par le SYTRADEM. L'objectif est de réduire la ponction -prévue dans ce Débat d'orientation budgétaire- du SYTRADEM sur nous et de garder un peu de marge de manœuvre sur ce sujet. Nous ne le saurons que pour le vote de notre budget, mardi prochain, si vous venez tous puisque nous aurons besoin du quorum. Il y a une petite marge de discussion. Malgré nos relations souvent tendues avec le SYTRADEM, ils semblent avoir admis l'idée. Le surcoût du SYTRADEM pour les deux syndicats s'élève à 1 M€ pour 2024, 400 000 € pour nous et 600 000 € pour eux. Nous ne souhaitons pas payer 400 000 € de plus et ils ne sont pas non plus très motivés à l'idée de payer 600 000 € de plus.

J'espère que cette discussion aboutira. J'ai eu ce soir un retour de l'un des responsables de VEOLIA selon lequel ils travaillent à trouver des solutions. Quand vous avez une régie, vous la gérez vous-mêmes, ce sont vos propres services, c'est parfois compliqué. Quand vous avez un prestataire, vous pouvez le pousser à être plus actif commercialement, à trouver plus de clients. Ils ont d'ailleurs trouvé des clients au niveau de la Communauté de communes Yonne Nord et du sud de Nogent. Si leurs habitants paient 20 € de plus l'année prochaine, je n'en serai pas ému. Nous avons créé l'usine et en assumons les responsabilités. Je ne veux pas d'une augmentation de la TEOM, nous devons défendre nos intérêts.

Je voulais vous livrer ces éléments de débat interne.

Dans ce budget en cours de préparation, nous poursuivons toutes nos actions, nous n'augmentons pas la TEOM. Je profite de cette occasion pour passer une commande aux services. Nous avons des points d'apport volontaire à installer. Nous avons décalé ces installations pour des questions financières, au moment des augmentations de nos coûts. Je souhaite avoir un programme de septembre 2024 à décembre 2025 pour pouvoir installer dans toutes les communes tous les points d'apport volontaire qui doivent l'être. Nous en financerons ainsi une petite partie en 2024 et une plus grosse partie en 2025.

Je demande à Julien GROSSIN-DEBATTISTA de recenser tous les points en attente et je souhaite avoir, pour le Comité syndical du mois de mai, le tableau des installations, commune par commune, pour discuter avec vous d'un échéancier. Je m'arrête en décembre 2025 de sorte que le programme soit terminé avant les élections et le renouvellement de mars 2026. Il faudra nous mobiliser pour le financer car cela représente des coûts d'investissement élevés pour nous. Nous devons sortir de cette affaire. Les communes ont eu, pour beaucoup, la sympathie d'accepter de décaler leurs attentes, mais nous devons maintenant rentrer dans l'opérationnel, d'où l'intérêt de récupérer 100 000 € ici et là car cela représente chaque fois un certain nombre de points d'apport volontaire supplémentaires.

Julien GROSSIN-DEBATTISTA, vous sentez-vous apte à faire ce recensement exhaustif pour le prochain Comité syndical ? Il est prévu au mois de mai, juin ?

**Mme ZAÏDI :** Oui, mais il faut lancer l'appel d'offres. Donc ce ne sera pas avant septembre.

**M. JEGO :** Il faut qu'on ait fait, pour le mois de juin, le recensement de toutes les communes et la liste des installations à réaliser entre septembre et décembre 2024, puis entre janvier et décembre 2025. Cela vous convient-il ?

Nous avons eu un certain nombre de demandes. Nous n'avons renoncé à rien sur ce sujet, nous avons seulement décalé un peu pour ne pas peser trop fortement sur la TEOM.

Je remercie les services et le Vice-président pour la préparation et la clarté de ces documents.

Avez-vous des questions à poser ?

**Mme DESANTE :** Je remarque la différence d'évolution entre les dépenses et les recettes, avec 1 % de décalage, nos dépenses augmentant plus vite que nos recettes. Cette tendance était-elle déjà observée entre 2021 et 2022 ? Si cela se retrouve au fil des ans, peut-être faudrait-il prendre des mesures ?

**M. JEGO :** C'est essentiellement dû à l'inflation.

**Mme DESANTE :** Donc cela risque de se poursuivre les prochaines années ?

**M. JEGO :** Il y a eu les augmentations des prix de l'énergie, le Covid... Il faut effectivement surveiller cela attentivement. Réussir à ne pas augmenter la TEOM alors que les dépenses augmentent plus vite que nos recettes montre tout de même un effort pour serrer les coûts, un effort pour être le plus rationnels possible, un effort de négociation pour trouver des marges de manœuvre. Vous avez raison, nous devons être attentifs à cet indicateur.

**Mme DESANTE :** L'excédent sera utilisé pour ne pas augmenter la TEOM par habitant, mais cela diminue notre capacité d'investissement et nous risquons de devoir souscrire des emprunts plus importants pour financer nos investissements.

**M. JEGO :** Nous ne sommes pas endettés. S'il est malsain d'avoir trop de dettes, ne pas avoir de dettes dans la gestion d'une collectivité publique n'est pas non plus une bonne gestion.

Nous allons faire un peu d'emprunt pour financer le gros investissement de la déchetterie de Montereau. Nous ferons un peu plus appel à l'emprunt pour ne pas diminuer la masse de l'investissement et ne pas être coincés de ce point de vue-là, vous avez raison.

Nous avons l'avantage d'avoir été raisonnables et de ne pas avoir les dettes à notre échelon. Elles sont à l'échelon supérieur du SYTRADEM. Il y a des dettes sur l'usine, mais beaucoup d'emprunts arrivent à échéance en 2025 et le SYTRADEM, ayant une quantité considérable d'emprunts en moins, devrait alors diminuer largement sa ponction. Nous devrions donc nous aussi retrouver une marge de manœuvre sur le sujet.

Nous sommes attentifs à tous ces indicateurs. Celui de l'augmentation des frais est lié à l'inflation, aux coûts de l'énergie et nous ignorons comment cela va encore évoluer.

**Mme DESANTE :** Pour ma culture personnelle, à quoi correspondent l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette ?

**Mme ZAÏDI :** C'est comptable. Ce n'est pas moi qui les calcule, cela demande une vraie technicité. Nous avons perdu notre comptable en début d'année, quelqu'un la remplace. Vous trouverez les définitions dans la présentation du budget, elles vous seront données.

C'est calculé automatiquement pour savoir si nous pouvons dégager une capacité d'emprunt. Les finances du Syndicat permettent actuellement d'emprunter. C'est calculé automatiquement par le logiciel.

**M. FONTAN :** L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Nous avons plus de recettes que de dépenses, donc nous dégageons une épargne brute, dont il faut soustraire les emprunts, les remboursements de capital, assurés par le financement du compte 023 en dépenses et que nous retrouvons en recettes au compte 021. C'est une compensation, régularisée l'année suivante. L'épargne nette correspond donc à l'épargne qu'il reste après avoir introduit le remboursement du capital de l'emprunt.

Il y a une technicité, en comptabilité, de présentation du budget, avec une dépense et une recette. Dans les faits, nous ne le faisons jamais et cela se régularise après le compte administratif, au moment du bilan.

**M. JEGO :** Merci.

Ce sont des normes comptables.

**M. BOITEUX :** Les points d'apport volontaire servent uniquement pour du déchet vert ?

**M. JEGO :** C'est pour tout.

**Mme ZAÏDI :** Sauf les déchets verts.

**M. JEGO :** Il n'existe pas de points d'apport volontaire pour les déchets verts.

**Mme ZAÏDI** : C'est pour le verre, les ordures ménagères et les déchets recyclables.

**M. JEGO** : Et les biodéchets, pour les milieux où il n'est pas possible de mettre de composteur. Pour les biodéchets, nous réfléchissons à mettre des centres d'apport volontaire en milieu dit urbain et dans les petites copropriétés, de sorte que ce soit traité à l'échelon des petites copropriétés.

Vous êtes élu de quelle commune ?

**M. BOITEUX** : Coutençon.

**M. JEGO** : Chaque habitant a un petit bout de jardin.

**M. BOITEUX** : Nous avons quelques problèmes avec quelques logements sociaux qui n'ont pas de jardin.

**M. JEGO** : Nous pouvons étudier l'installation d'un point d'apport, cela se discute au cas par cas, il faut voir cela avec Julien GROSSIN-DEBATTISTA. Je souhaite que ce soit très pragmatique.

**Mme ZAÏDI** : Je vais apporter une réponse tout de suite. Nous ne mettrons pas de point d'apport volontaire pour trois logements. Cela coûte très cher.

**M. JEGO** : Au-delà du point d'apport, c'est la collecte qui coûte cher.

Nous pouvons peut-être mettre un composteur et il serait géré par la commune.

**M. BOITEUX** : Il n'y a rien d'obligatoire pour la commune ?

**M. JEGO** : Non.

**M. PERRIGOT** : A la dernière réunion, vous aviez annoncé une livraison des composteurs fin février. Où en est-on ?

**Mme ZAÏDI** : Des commandes avaient été passées en septembre 2023. Il nous avait été annoncé des délais de livraison pour octobre, novembre, mais ils ont été repoussés trois fois. Avec la généralisation du compostage, nous ne sommes pas le seul syndicat à commander des composteurs et il y a une pénurie en termes de production.

Je pensais avoir une bonne nouvelle la semaine dernière car j'ai reçu un appel téléphonique m'informant que des composteurs de 800 litres allaient nous être livrés, mais un autre appel 48 heures après m'informait de l'annulation de la livraison.

Nous en sommes là. Et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas.

**M. JEGO** : La multiplication des vices n'en fait pas des vertus. Je ne suis jamais rassuré de savoir les autres dans les mêmes difficultés. Nous sommes en cours de consultation pour un nouveau fournisseur.

**M. PERRIGOT** : C'est mieux.

**M. JEGO** : Il reste à voir la masse qu'il est en capacité de produire.

Il serait bien d'avoir, pour la semaine prochaine, une idée du nombre de personnes en attente et d'être en mesure de leur apporter des perspectives sur la date où ils recevront leur composteur.

**M. JEGO :** Je voudrais que les élus du Comité syndical aient l'information du nombre de personnes en attente dans chaque commune et du moment où nous pensons être capables de livrer. Faites-nous un petit tableau.

**Mme ZAÏDI :** Je n'ose plus m'avancer sur des délais. Nous recevons les composteurs au compte-goutte depuis huit mois.

**M. JEGO :** Je souhaite avoir la liste des personnes en attente commune par commune, que les élus sachent si, dans leur commune, il y a 5 ou 50 personnes en attente. Il faut envoyer cela à chacun, en expliquant qu'il y a une forte demande et une pénurie. Il faudra voir aussi, lorsque nous aurons passé le marché avec le nouveau prestataire, à quel rythme il peut nous livrer, il faut savoir si c'est un par an, par mois, par jour...

**M. JEGO :** S'ils peuvent en faire entre 30 et 50 par mois, cela en fera entre 300 et 500 en 10 mois. Nous devrions pouvoir absorber notre retard. Beaucoup de personnes ont déjà été équipées.

**Mme ZAÏDI :** Nous proposons des composteurs en plastique, mais personne n'en veut.

**M. JEGO :** Les habitants peuvent aussi acheter leur composteur en jardinerie ou autre, ce n'est pas non plus très cher.

Il a dû y avoir un afflux de demandes dans toute la France

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je vous demande de prendre acte de la tenue du débat.

Il en est pris acte.

**DELIBERATION PORTANT SUR LA PROPOSITION DU SMETOM-GEEODE POUR UNE  
CONVENTION UNIQUE AUTORISANT L'ACCES DES DECHETTERIES DU SMETOM-  
GEEODE AUX COMMUNES DU SIRMOTOM**

**M. JEGO :** Nous vous proposons cette année de ne repartir qu'avec deux communes, toutes les autres ayant trouvé des solutions. Nous avons installé une déchetterie provisoire à Montigny-Lencoup. Nous avons regardé sur une carte et, en dehors des deux communes que nous proposons de laisser dans la convention, tous les autres habitants du territoire se situent à moins de 12 ou 13 km d'une déchetterie. Cela semble raisonnable. Cela allège aussi le coût pour nous.

Nous proposons donc, en attendant de trouver une autre solution (une mini-déchetterie ou autre), de maintenir ces deux communes plus éloignées.

Le SMETOM a accepté de prolonger la convention, dont l'échéance intervenait le 15 mars. J'ai signé un avenant de 4 jours puisque nous nous réunissons aujourd'hui 19 mars, afin que les habitants ne soient pas rejetés entre le 15 mars et aujourd'hui. Je ne vous ai pas consultés avant de signer cet avenant, je vous demande de valider cette décision *a posteriori*, de sorte que ce soit validé par le Comité syndical dans les délibérations.

**Mme DESANTE :** A quelle distance ces communes se situent-elles de la déchetterie de Montereau ?

**M. JEGO** : Entre 20 et 25 km. Nous essayons de ne pas dépasser les 15 km.

Nous avons diffusé de l'information dans toutes les autres communes. C'est en accord avec les maires. Cela se passe plutôt bien. Il n'y a pas eu de remontées pour l'instant. Les habitants savent qu'ils ne peuvent plus aller désormais dans les déchetteries du SMETOM, qu'ils doivent rester dans celles du SIRMOTOM et qu'ils bénéficient de « SOS Encombrants ». Nous devrions réussir à les satisfaire. Si vous avez des remontées, n'hésitez pas à nous les signaler.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### URBANISME

#### **AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE AVEC LA SCI EUROPEENNE DE L'IMMOBILIER**

**M. JEGO** : Il s'agit du domaine où se trouve la déchetterie. Nous avons eu besoin de plus de terrains, d'où l'avenant à la convention. Pour éviter toute contestation, nous avons demandé le prix des Domaines. Le prix de la location a été fixé par les services des Domaines, cela évite toute possibilité de contestation de part et d'autre. Cette location prendra fin lorsque nous ouvrirons la nouvelle déchetterie.

Cela appelle-t-il des remarques, des questions ? Non.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

#### **APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE 2024 RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE**

**M. VALLEE** : C'est une délibération prise également dans les communes. Elle consiste à signer une convention avec le Centre de gestion territorial pour des missions optionnelles couvrant notamment des activités de conseil et de formation en matière d'hygiène, de sécurité, de gestion des statuts, etc.

La collectivité co-contractante (nous) n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix. Nous payons uniquement ce que nous demandons.

**M. JEGO** : Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A CREER UN EMPLOI DE COLLABORATEUR  
DE CABINET**

**M. JEGO :** Nous avons un souci avec la communication : notre responsable de la communication est en arrêt maladie et nous pensons qu'elle ne reviendra pas. Nous avons cherché à la remplacer. Une personne était susceptible de la remplacer, mais nous ne parvenons pas à trouver, à quelques centaines d'euros près, le salaire qu'elle perçoit dans son actuelle collectivité. Elle a accepté pour seule solution d'être basculée sur un emploi dit de cabinet, nous permettant de la payer un peu plus, mais en échange d'une situation précaire : si je décède ou si les choses changent profondément en 2026, l'emploi de cabinet tombera ; elle n'aura plus d'emploi, elle se retrouvera dans sa collectivité d'origine, en l'occurrence la Ville de Moret-sur-Loing.

**Mme ZAÏDI :** Non, elle ne se retrouvera pas dans sa collectivité d'origine !

**M. JEGO :** Elle a accepté.

Je suis obligé de créer formellement un emploi de Cabinet, pour la responsable de la communication. Elle arrive lundi. Elle a accepté de commencer avec un salaire inférieur à son salaire actuel et, si elle satisfait à sa période d'essai, nous lui apporterons le retour de salaire. Nous essayons de trouver des solutions. Les ressources humaines sont un domaine compliqué.

J'en profite pour féliciter Delphine VAUCOULEUR pour sa brillante réussite à l'examen de rédacteur. Elle honore la fonction publique par sa capacité de travail. Nous essayons d'avoir des collaborateurs fidèles et stables et de trouver des conditions cohérentes.

**M. DESANTE :** Depuis combien de temps la responsable de la communication est-elle en arrêt ?

**M. JEGO :** Six mois.

**M. DESANTE :** Nous devons donc encore la payer un certain temps, tout en payant sa remplaçante.

**M. JEGO :** Oui, il y a un peu de frottement, mais nous avons besoin de communication.

**Mme DESANTE :** Je ne remets pas en cause le poste.

**M. JEGO :** Nous avons besoin de communiquer car nous avons beaucoup de demandes, d'appels téléphoniques, de courriers de certaines communes. Il faut leur répondre. Nous ne pouvons pas avoir un service Communication sans personne.

**Mme DESANTE :** Nous allons continuer à payer cette personne pendant encore un certain temps, au moins un an, avant de pouvoir éventuellement mettre fin à son contrat, si c'est possible.

**M. JEGO** : Non, ce ne sera pas pendant un an.  
Nous essayons de gérer les choses le plus humainement possible.  
Nous ne doublonnons pas.  
Je mets aux voix.  
Qui s'abstient ? 0 voix.  
Qui est contre ? 0 voix.  
La délibération est approuvée à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE LA DELIBERATION INSTITUANT LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE AU BENEFICE DES AGENTS DU SIRMOTOM**

**M. VALLEE** : Nous proposons une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents du SIRMOTOM, sur une initiative prise par l'Etat que nous reprenons à notre compte. Cette prime sera versée aux agents employés et rémunérés par le SIRMOTOM qui remplissent les conditions nécessaires.  
Vous avez été destinataires d'un tableau reprenant le montant des primes de pouvoir d'achat susceptibles d'être données aux agents du SIRMOTOM en fonction de leur rémunération annuelle.

**M. JEGO** : Cette prime est instituée par la loi et concerne 7 agents sur 12, de catégorie C. Le montant total de l'enveloppe pour ces 7 agents est de 2 642 €, répartis entre eux, en fonction de leurs revenus. La loi le permet et il faut le faire. L'inflation frappe tout le monde. Ce montant de 2 642 € ne nous mettra pas trop en difficulté, même si je suis pour les économies, nous avons besoin d'agents motivés.  
Nous fonctionnons avec un effectif relativement restreint par rapport aux missions, donc quand nous pouvons récompenser les agents, il faut le faire de façon générale.  
Je mets aux voix.  
Qui s'abstient ? 0 voix.  
Qui est contre ? 0 voix.  
La délibération est approuvée à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE LA DELIBERATION INSTAURANT LE « FORFAIT MOBILITES DURABLES » AU PROFIT DES AGENTS DU SIRMOTOM**

**M. VALLEE** : Le Forfait mobilités durables correspond à la prise en charge par l'employeur des fonds engagés par les agents qui se déplacent entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un moyen de transport durable (vélo, trottinette, covoiturage...).

**M. JEGO** : Cela n'inclut pas les voitures électriques.

**M. VALLEE** : Cela concerne 3 agents à l'heure actuelle, deux pour du covoiturage et une qui vient à vélo.

**M. JEGO** : Y a-t-il des questions ? Non.  
Je mets aux voix.  
Qui s'abstient ? 0 voix.  
Qui est contre ? 0 voix.  
La délibération est approuvée à l'unanimité.

## COMMANDE PUBLIQUE

### **AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE MISE EN ŒUVRE DE COMPACTEURS ET D'UNE CHARGEUSE A PNEUS POUR LA DECHETTERIE A PLAT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA DECHETTERIE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE**

**M. JEGO** : Vous vous souvenez de nos débats sur les compacteurs et chargeuses à pneus. Je n'y reviens pas.

Tout cela est en place, fonctionne et sera dans la nouvelle déchetterie.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### **AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHÉ POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CHARGEUSE A PNEUS POUR LA DECHETTERIE A PLAT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA DECHETTERIE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE**

**M. JEGO** : Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

### **AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ENGAGER LE SIRMOTOM DANS L'ÉTUDE DE MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE DE COLLECTE DE DECHETS DESTINÉS A LA PRODUCTION DE BIOCHAR SUR SON TERRITOIRE, ET DE LANCER UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**M. JEGO** : Nous avons commandé une étude sur le biochar. Elle est désormais terminée. Nous pourrions en communiquer les résultats à ceux qui le souhaitent.

Le biochar est issu de l'électrolyse de matières végétales, donnant un bio-charbon capable de capturer le carbone et ayant également des vertus d'enrichissement de l'agriculture, notamment. J'ai rencontré il y a une quinzaine de jours le responsable d'une cimenterie française qui mélange du biochar à son ciment. Cela fait chuter le taux de carbone de son ciment.

Avec le compostage ou le biogaz, la matière végétale libère le carbone qu'elle a capté. Avec le biochar, la matière végétale emprisonne le carbone. Le biochar est donc éligible aux crédits-carbone, car c'est une façon d'en stocker.

Nous avons donc réalisé une étude à ce sujet dans la perspective de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de dériver une partie de nos ressources végétales vers une unité de biochar.

Il faut maintenant créer un groupe de travail pour suivre le projet, notamment pour prendre contact avec le monde agricole et les acteurs du secteur. C'est innovant, il faut aller l'expliquer. Nous avons prévu de créer un comité de pilotage de cinq personnes. J'ai la candidature de Frédéric FONTAINE. Je propose aussi la candidature de Romain SENOBLE ; il vient du monde agricole. Il est suppléant chez nous, mais cela me semblerait intéressant. D'autres candidats sont-ils intéressés par le sujet ?  
Monsieur MARTIN, seriez-vous intéressé ?

**M. MARTIN** : J'y pensais, mais il faut du temps.

**M. JEGO** : C'est une ou deux réunions.

**M. MARTIN** : Le projet peut être intéressant.

**M. JEGO** : Monsieur MARTIN est intéressé.

Christina QUERMELIN est-elle intéressée ? Oui.

Il faudrait une cinquième personne. Nous essaierons de faire des réunions rapides, ou en visio. Vincent CHIANESE.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Non.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Les candidats sont tous élus à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### Affaires et questions diverses

**M. JEGO** :

#### Point sur le rachat du bâtiment administratif

Michel MARTI a géré les discussions avec le SYTRADEM pour leur expliquer qu'il serait préférable d'acheter ce bâtiment plutôt que de le louer. Ils y ont des locaux, mais ne les utilisent jamais.

Pouvez-vous nous faire un point ?

**M. MARTI** : Nous rencontrons, Michel et moi, le président du SYTRADEM mardi prochain. Nous lui développerons nos arguments. La négociation sera sans doute un peu serrée, mais il y a une forme de logique à récupérer ce bâtiment, le sol nous appartenant.

**M. JEGO** : Nous sommes propriétaires du sol et le SYTRADEM est propriétaire du bâtiment. J'ai quelques notions de droit et, généralement, le propriétaire du sol peut revendiquer le bâtiment implanté sur le sol. Nous n'allons pas partir dans ce genre de conflit. Nous allons leur proposer de l'acheter. Nous avons demandé une estimation des Domaines.

Nous en avons 50 %, donc il s'agirait d'acheter la part du SYTRADEM. Nous devrions y parvenir. Michel MARTI gèrera cela très bien.

**M. MARTI** : Je ne peux pas en dire plus, la rencontre n'ayant pas encore eu lieu. Nous en saurons plus ensuite.

**M. JEGO** : Vous partez plein de détermination !

**M. MARTI** : Oui.

### **Information sur la ressourcerie ambulante**

**M. JEGO** : Avec la ressourcerie RÉMONDE, située à côté d'ici, nous avons mis en place :

- Un Répar'Café, le dernier vendredi de chaque mois. Il connaît un grand succès. Nous avons communiqué à ce sujet, mais vous pouvez le faire aussi en direction de vos habitants. Lorsqu'ils ont un petit électroménager, un jouet ou un appareil quelconque un peu technique à réparer, ils peuvent se rendre au Répar'Café et des bricoleurs les aident à le réparer ou le réparent eux-mêmes. C'est mieux que de jeter.
- Une ressourcerie ambulante. Elle a commencé ses tournées à Thoury-Ferrottes et peut se rendre dans vos communes, à la demande, pour une journée ou un après-midi dans un local que vous mettez à leur disposition. Les gens peuvent y amener des choses, apprendre comment cela fonctionne, etc. Si vous voulez le faire dans votre commune, inscrivez-vous. Cela permet aussi à la ressourcerie RÉMONDE de rayonner, la société ayant connu quelques difficultés.

Les plus anciens se souviennent des réflexions autour de la création de notre propre ressourcerie avec Emmaüs ; cela n'avait pas fonctionné. Nous aurions engagé des sommes relativement importantes pour faire la nôtre ; dès lors qu'il en existe une et qu'elle fonctionne bien, il est préférable de l'aider plutôt que de le faire soi-même. Nous avons donc noué quelques partenariats avec eux et nous en sommes, eux comme nous, satisfaits.

La future déchetterie comprendra une salle spécifique où les gens pourront déposer ce qui est réparable. La ressourcerie RÉMONDE récupérera ces objets, les réparera et les revendra. C'est du circuit court et intelligent.

N'hésitez pas à faire appel à eux, il est intéressant de les faire connaître dans vos communes.

J'ai fait le recensement des courriers reçus. Il me semble bon que vous ayez ces informations.

Avez-vous des questions diverses ?

**M. BOURBIGOT** : Quelle est la date de la prochaine réunion ?

**M. JEGO** : Mardi 26 mars à 19h00 pour le vote du budget. Il faudra avoir le quorum.

**M. BOURBIGOT** : Nous avons la Commission Finances de la CCPM.

**M. JEGO** : Je le sais. C'était compliqué. Il nous faudra le quorum. Nous renverrons des SMS, mais il faut voter le budget.

**Mme BARTHE** : Où en sommes-nous de l'éventuel projet de construction d'une déchetterie vers Montigny-Lencoup ?

**M. JEGO** : Nous cherchons des terrains.  
Pour l'instant, la déchetterie provisoire fonctionne bien. Cela risque de durer un peu.  
Je vous remercie de votre présence.

**La séance est levée à 19h51.**

**Le Secrétaire de séance**  
**Monsieur Lionel VALLEE**  
**2<sup>ème</sup> Vice-Président du SIRMOTOM**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lionel Vallee', written in a cursive style.

**Le Président du SIRMOTOM**  
**Monsieur Yves JEGO**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yves Jego', written in a cursive style.